



SOTHIS NANTES

Cabinet d'Expertises

Automobiles
&
Matériels Divers

32 rue Henri Cochard
B.P. 82023
44020 NANTES CEDEX 1

02 40 74 36 37
02 40 37 07 28
nantes@sothis.fr

Dirigeants

Dominique GODIN 000939-VE
Dominique LERAY 001294-VE

Collaborateurs

Hervé LEZORAY 001313-VE
Yann LAJAT 002257-VE
Yohann JOLY 002608-VE
Matthieu LIMOUZIN 004175-VE

Horaires d'ouverture et de permanence expertise

Du lundi au jeudi

De 08 h 30 à 12 h 15
De 14 h 00 à 18 h 00

Le vendredi

De 08 h 30 à 12 h 30
De 14 h 00 à 17 h 00



Madame BIORET Josette
Lieu dit la Tournerie
44810 HERIC

Affaire BIORET Josette
Du 12/07/2017
Réf.Sinistre 2017705097
Réf.Expert 217070391

Nantes, le 20/07/2017

Madame,

A la demande de GROUPAMA Loire Bretagne, nous avons examiné, le 13/07/2017 au Garage BOYAS de CASSON, votre véhicule DACIA SANDERO 1.4 MPI GPL - 75 immatriculé AF-030-EG, et l'avons évalué à la somme de **2900,00 € TTC**.

Le montant des réparations avant démontage s'élève à la somme de : **2687.41 € TTC**.

Compte tenu de ce montant qui approche celui de la valeur à dire d'expert, vous pouvez envisager l'une des solutions présentées ci-après, que nous vous invitons à **nous faire connaître au plus vite** à l'aide du coupon-réponse.

IMPORTANT

Si le véhicule ne vous appartient pas, vous devez remettre ce courrier au propriétaire (ex. Société de Location)

.. Solution n° 1 : Vous ne souhaitez pas conserver votre véhicule

1°) Il vous appartient alors de nous adresser :

.. **l'original de la carte grise** (barrée, signée par le(s) propriétaire(s), avec cachet commercial et la qualité du signataire pour les sociétés) ou le certificat de retrait Véhicule Gravement Endommagé également barré et signé,

.. **La déclaration de cession** au nom de GROUPAMA, signée par le ou les propriétaires, avec cachet commercial et la qualité du signataire pour les sociétés (jointe en annexe),

.. **La déclaration d'achat** signée par le ou les propriétaires, avec cachet commercial et la qualité du signataire pour les sociétés (jointe en annexe),

2°) Dès réception de ces documents, nous les transmettrons à GROUPAMA LOIRE BRETAGNE avec notre rapport en vue de votre indemnisation, selon les dispositions de votre contrat d'assurance, sur la base de la valeur que nous avons fixée, sans déduction du montant de l'épave. GROUPAMA se chargera de la vente de cette épave à un professionnel.

**IMPORTANT : La cession de l'épave à GROUPAMA, dans l'état où elle se trouvait au moment de l'expertise, vous interdit naturellement d'en disposer ensuite de quelque manière que ce soit (enlèvement avec ou sans remplacement de pièces, etc ...).
Si vous aviez déjà procédé à de telles opérations, nous ne saurions trop vous recommander de remettre le véhicule en l'état d'origine, sous peine de vous exposer à des poursuites pénales.**

.. Solution n° 2 : Vous souhaitez conserver votre véhicule

1. Il vous appartient alors de nous le faire savoir en nous précisant si vous voulez le **faire réparer ou non**.
2. Dès que nous connaissons votre décision ou, à défaut de réponse dans un délai de 30 jours suivant la réception de la présente, nous en aviserons GROUPAMA.
3. En l'absence de réparation, seule la valeur, épave déduite, sera prise en compte pour votre indemnisation. (la valeur de l'épave sera au minimum le taux de la convention et fera l'objet d'un appel d'offre).

.../...

4. **Si vous décidez de réparer, nous vous conseillons de faire établir un devis par le réparateur retenu.** Notre estimation des dommages est établie sans démontage et ne peut être considérée comme le montant définitif de la remise en état.

Nous nous devons de vous rappeler également un article du Nouveau Code de la Route, l'Article 311-1 :

« Les véhicules doivent être construits, commercialisés, exploités, utilisés, entretenus et, le cas échéant, réparés de façon à assurer la sécurité de tous les usagers de la route ».

Important

En tout état de cause, le montant de l'indemnisation ne pourra être supérieur à la valeur du véhicule.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse complété et signé à l'adresse indiquée,

Et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Expert
Dominique LERAY-001294-VE

Pour vous permettre d'être indemnisé rapidement, il est dans votre intérêt de répondre par retour du courrier

COUPON – REPONSE

Référence Expert : 217070391

Affaire : BIORET JOSETTE

Je soussigné M

.....

demeurant à

.....

déclare accepter l'évaluation faite par l'Expert et choisir de :

- .. céder mon véhicule et de joindre les documents réclamés (**les clefs doivent être confiées au dépositaire du véhicule**)
- .. conserver et de faire réparer mon véhicule.
- .. conserver et de ne pas faire réparer mon véhicule

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord")

A compléter S.V.P.

Codes :

.. Autoradio :

.. Antivol :